



COMITÉ D'ORGANISATION DES EXPOSITIONS DU TRAVAIL ET
DU CONCOURS "UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE"

COMITÉ D'ORGANISATION DES EXPOSITIONS DU TRAVAIL
ET DU CONCOURS UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE France (COET-MOF)

RÉFÉRENTIEL DU CONCOURS
« Un des Meilleurs Ouvriers de France »

26^e CONCOURS 2016 - 2018	Groupe III – Classe 19 MÉTIERS DE LA PISCINE 1. Réalisation de piscine 2. Application membrane armée 3. Maintenance et service	L'ŒUVRE – LES CONDITIONS À REmplIR – LES MODALITÉS DE RÉALISATION DES ÉPREUVES – LE RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES.
--	---	---

I - POURQUOI SE PRÉSENTER AU CONCOURS MOF ?

C'est avant tout la recherche d'une satisfaction personnelle - celle bien connue de tous les lauréats dans leur discipline. Mais c'est aussi, au travers de la réalisation d'une œuvre, la recherche de la reconnaissance de « ses pairs ». C'est encore l'aboutissement de la recherche permanente de l'excellence dans son travail et le désir d'obtenir un diplôme officiel.

Les titulaires du diplôme - et eux seuls - ont le droit d'utiliser le sigle « MOF » et le titre « Un des meilleurs ouvriers de France en **Réalisation de Piscine** ou en **Application membrane armée** ou en **Maintenance et service** » dans l'exercice de leur profession, dans leurs activités professionnelles et sociales. Ils peuvent porter la médaille en bronze et arborer un col tricolore aux couleurs nationales.

Le diplôme est classé au niveau III dans la nomenclature des diplômes du Ministère de l'Éducation nationale. De ce fait, les titulaires peuvent faire valoir ce diplôme dans des circonstances professionnelles, dans la conduite d'apprentissage, d'enseignement et de formation. Reconnu pour leur haute compétence, ils participent à la promotion de leur métier.

II - QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Pour être admis à se présenter à l'épreuve finale du concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France », le candidat devra :

1. être âgé de plus de 23 ans à la date de clôture des inscriptions ;
2. être en capacité de démontrer une maîtrise professionnelle dont les fondamentaux sont résumés dans le « Référentiel Métier » suivant :

OPTION 1 - RÉALISATION DE PISCINE : [L] [SEP]

Le professionnel de la piscine effectue dans le cadre habituel de son activité professionnelle, tous les travaux du métier, en totale autonomie de la préparation à la mise en service et aux contrôles d'installation.

Il assume la responsabilité de ses actes professionnels dans le respect des règles de l'art, de la normalisation, des DTU, des DTP et accords AFNOR.

Il garantit par sa capacité d'auto contrôle, la conformité technique des ouvrages qu'il réalise.

Il connaît et applique les règles de prévention et de sécurité. Il sait relever et/ou reporter des côtes, mettre en œuvre tous les matériaux, matériels et équipements utilisés dans le métier.

Il maîtrise parfaitement les techniques de réalisations.

En particulier, il réalise en conformité et en autonomie les travaux tels que :

- l'implantation, la mise en œuvre des structures traditionnelles ou industrialisées, des étanchéités intégrées ou rapportées, des circuits de recyclages, de traitements de l'eau et de l'air, de chauffage, électriques et la pose d'équipements annexes ;
- la pose des systèmes de sécurité en conformité avec la loi Sécurité des piscines ;
- la mise en service, la maintenance et le dépannage des équipements ;
- la rénovation des installations.

3. franchir avec succès l'épreuve préalable de qualification organisée par le COET-MOF (Comité d'Organisation des Expositions du Travail) en liaison avec les organisations professionnelles.

III – QUELLES SONT LA NATURE ET LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ŒUVRE ?

L'œuvre à réaliser par le candidat en autonomie est une piscine en situation réelle dont une partie pourra être imposée (thème, matériaux, équipements, etc.).

Il s'agit de concevoir et de réaliser un ouvrage conforme au descriptif, avec mise en œuvre des matériaux, matériels et équipements prescrits, présentant des difficultés techniques dans le respect des règles de l'art du métier avec un souci permanent de la qualité esthétique.

Le candidat présentera son projet au COET-MOF qui le transmettra au Président du jury de classe (assisté de tout ou partie de son jury) pour avis, avant de démarrer la réalisation

Quel est le périmètre des travaux servant de référence de niveau à l'épreuve finale ?

Les épreuves comprendront :

- tout ou partie d'un ouvrage qui réunit les techniques les plus complexes du métier ;
- une réalisation qui met en évidence les capacités d'initiative, d'organisation autonome et de maîtrise des règles de l'art et des savoir-faire du métier ;
- la réalisation traduite par des plans, coupes, perspectives, implantation, etc. ;
- la rédaction d'un dossier technique de présentation au préalable du démarrage de l'œuvre, comprenant la prise en compte du site, le choix de la réalisation, des matériaux, des matériels et des équipements, le calendrier de réalisation, etc. ;
- la présentation de l'argumentation quant aux choix et options prises par le candidat.

Quelles sont les principales techniques qui seront évaluées ?

L'évaluation portera concrètement sur :

- les compétences et techniques du métier ;
- l'implantation et la prise en compte du site ;
- un approvisionnement et une organisation du travail et du chantier avec prise en compte des règles de sécurité.
- la démonstration de la parfaite maîtrise des règles de l'art et des savoir-faire du métier ;
- les capacités d'initiatives d'organisations autonomes ;
- une finition soignée et une mise en valeur technique de l'ouvrage réalisé ;
- la mise en service et les consignes de fonctionnement et de maintenance de la réalisation au maître d'ouvrage.

IV – COMMENT SE DÉROULE L'EXAMEN ?

L'examen dénommé concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France » permet de reconnaître l'excellence professionnelle concrétisée par l'attribution du **Diplôme d'État** « Un des Meilleurs Ouvriers de France », délivré par le ministère de l'Éducation nationale.

Le concours est confié à un Jury, présidé par un Inspecteur général, qui exerce ses responsabilités sous l'égide du Comité d'Organisation des Expositions du Travail (COET-MOF). Il fait appel à des Présidents de classe, à des Commissaires départementaux et régionaux qui eux-mêmes s'appuient sur les institutions. Il est le garant de l'éthique propre à ce concours unique.

Le concours est défini par des conditions, des modalités et des référentiels dont le but est d'exiger le haut niveau de **l'excellence professionnelle du métier**.

L'ouvrage est réalisé en autonomie dans le cadre de l'activité professionnelle normale, avec l'accord écrit du maître d'ouvrage (un engagement précis des parties doit être alors signé).

Une partie de l'ouvrage peut être imposée par le Jury, complémentaire à la partie réalisée en situation de travail sur chantier.

Le suivi comportera trois phases :

1. le jury examinera le dossier de présentation du projet détaillé et fera part de ses observations et avis au COET-MOF. Si un complément d'information s'avérait nécessaire, un délai de remise serait défini. Le COET-MOF est seul habilité à confirmer l'accord de réalisation dans le cadre du concours ;
2. un comité de suivi, comportant au moins trois personnes, dont le Président de classe, sera constitué pour visiter la réalisation en cours et fin des travaux (le calendrier sera fixé en accord avec le jury et l'entreprise). La réalisation sera visible et accessible pendant toute la durée du chantier ;
3. au vu du rapport de ce comité, du dossier de suivi remis par le candidat et des visites sur place, le jury proposera ou non l'acceptation du candidat pour cette partie de l'épreuve.

V - QU'EST-CE QUE L'ÉPREUVE QUALIFICATIVE ?

Cette épreuve obligatoire est organisée après la clôture des inscriptions.

Les candidats apporteront le matériel, les matériaux, leur outillage personnel et un dossier relatant leur expérience.

Elle comporte les épreuves suivantes :

- épreuve pratique sur maquette ou loge (tuyauteries PVC), durée **3 h** ;
- épreuve théorique (génie civil /structures, électricité, traitement de l'eau), durée **3 h** ;
- épreuve orale de présentation et d'entretien avec le jury, durée **1/2 h**.

À l'issue des épreuves, deux cas peuvent se présenter :

- le candidat possède le niveau requis et il est retenu pour participer à l'épreuve finale ;
- l'évaluation démontre que le candidat n'a pas un niveau requis pour participer à l'épreuve finale.

VI - COMMENT LE CANDIDAT PEUT IL SE FAIRE ACCOMPAGNER ?

Le COET-MOF fait appel à des Commissaires départementaux et des Commissaires régionaux dont l'une des missions est de suivre les candidats en leur apportant des conseils, le soutien et l'assistance autant que de besoin. Par ailleurs, en cas de besoin de formation spécifique complémentaire, avec l'appui des organisations professionnelles, les organismes locaux représentant les fonds de formation seront sollicités pour exercer leur conseil en formation et prendre éventuellement en charge les coûts engendrés.

VII - QUI COMPOSE LE JURY ?

Les jurys sont composés d'enseignants, de membres des corps d'inspection et de professionnels employeurs et salariés sans que le nombre de titulaires du diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France » n'excède la moitié des membres. Le Président de jury de classe est un professionnel ou un représentant des corps d'inspection, le Vice-président est un représentant des corps d'inspection ou un enseignant ou à défaut un professionnel. Ils sont nommés par le ministre de l'Éducation nationale.

Un Inspecteur général de l'éducation nationale préside le Jury général. Les délibérations sont secrètes.

VIII. LE RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES

TÂCHES	COMPÉTENCES A ÉVALUER « Être capable de »	CRITÈRES DE PERFORMANCES « On exige »
PRÉPARER LE PROJET	Analyser les documents et vérifier faisabilité du projet. Établir le calendrier d'exécution. Organiser le chantier et les approvisionnements. Lister et quantifier les matériaux et matériels. Gérer les déchets et respecter l'environnement.	La bonne interprétation des plans et des données. Le respect des normes et règles. Des propositions objectives. Une organisation rationnelle et fonctionnelle.
IMPLANTER RÉCEPTIONNER	Réaliser les tracés et implantations. Définir et matérialiser le niveau de référence. Suivre, vérifier et réceptionner le terrassement.	Le respect des côtes, des niveaux et des alignements de l'implantation. Le respect du niveau de référence. La conformité du terrassement. Le respect de l'environnement.
RÉALISER / METTRE EN ŒUVRE LA STRUCTURE IMPLANTER ET FIXER LES ÉQUIPEMENTS	Réaliser une structure en maçonnerie, en béton, ou poser une structure industrialisée. Fixer les pièces d'équipement et les raccorder. Poser les réseaux de tuyauteries et gaines enterrées en périphérie ou en tranchée. Réaliser éventuellement un drainage périphérique avec puits. Poser des margelles. Installer éventuellement un système de sécurité normalisé.	Une organisation rationnelle et fonctionnelle. Des techniques de mise en œuvre respectées et maîtrisées. Le respect des formes, des alignements, des niveaux, des caractéristiques dimensionnelles, de planéité et propreté du chantier. Le respect des normes et règles de sécurités.
INSTALLER RACCORDER Les matériels et équipements de filtration, traitement, chauffage, régulation, etc.	Identifier et positionner le matériel et l'appareillage. Raccorder les matériels et appareillages aux réseaux de tuyauteries. Respecter les techniques et consignes de poses. Réaliser les câblages et raccordements électriques des appareils. Vérifier l'étanchéité des divers raccordements. Vérifier la conformité et la propreté.	Un positionnement des appareils judicieux et conforme. Des réseaux de tuyaux étanches. Des raccordements conformes aux normes, DTU et règles de l'art. Le respect de la norme C 15 100. Le respect des règles de sécurités. La qualité des finitions. La propreté du chantier.
RÉALISATION ET / OU VÉRIFICATION D'UNE ÉTANCHÉITÉ RAPPORTÉE	Réaliser un enduit de finition. Vérifier la conformité du support. Poser un liner. Vérifier l'absence de plis lors de la pose d'un liner ou d'une membrane armée. Vérifier la découpe des pièces.	La conformité et compatibilité du support. Une pose correcte sans plis et sans défaut. Des découpes nettes et franches.
METTRE EN SERVICE ET RÉCEPTIONNER	Vérifier l'étanchéité. Contrôler la conformité de l'exécution. Vérifier le bon fonctionnement. Analyser et traiter l'eau. Donner les consignes de fonctionnement et d'entretien au maître d'ouvrage. Établir et signer le PV de réception.	Une étanchéité du revêtement. La conformité de la réalisation et du fonctionnement des équipements. La pertinence de l'analyse et de la proposition de traitement. La clarté et la qualité des consignes. La propreté du chantier. Le respect des délais prescrits.
DOSSIER	Produire un dossier présentant le projet et son suivi, comportant : - documents graphiques (plans d'exécution et détails grandeur) ; - justification des choix techniques ; - difficultés rencontrées et solutions apportées ; - photos de la réalisation ; - commentaires et conclusions	Un contenu et une valeur technologique. La clarté des propos. La qualité de l'expression. La qualité graphique. La présentation globale. La pertinence des choix.

IX - PARTICIPER À L'EXPOSITION NATIONALE

C'est une manifestation - grand public et de prestige - au cours de laquelle sont présentées les « œuvres » des nouveaux titulaires du diplôme pour promouvoir les métiers et le concours. Elle permet de :

- mettre en évidence la maîtrise des compétences de haut niveau du **métier de la piscine réalisation de piscine** ;
- démontrer le travail de la plus haute qualité en **réalisation de piscine** ;
- mettre à l'honneur les adultes en recherche de l'excellence professionnelle ;
- valoriser l'expérience professionnelle et la formation tout au long de la vie ;
- promouvoir les établissements de formation et les organisations professionnelles ;
- reconnaître l'importance de la transmission des compétences dans le travail.

OPTION 2 – APPLICATION MEMBRANE ARMÉE

Le professionnel effectue dans le cadre habituel de son activité professionnelle, tous les travaux du métier, en totale autonomie de la préparation, à la mise en eau, aux contrôles d'étanchéité et conseils au maître d'ouvrage.

Il assume la responsabilité de ses actes professionnels dans le respect des règles de l'art, de la normalisation, des DTP et recommandations fabricants.

Il garantit par sa capacité d'auto contrôle, la conformité technique des ouvrages qu'il réalise.

Il connaît et applique les règles de prévention, de sécurité et de protection de l'environnement.

Il sait relever et/ou reporter des côtes.

Il maîtrise parfaitement les techniques de réalisations et de mise en œuvre des matériaux, des matériels et des équipements utilisés dans le métier.

En particulier, il réalise en conformité et en autonomie les travaux tels que :

- la réception de conformité ou non de l'ouvrage support, des pièces et équipements avant le début de ses travaux, le nettoyage parfait du support ;
- la pose ou le remplacement des joints et brides d'étanchéités ;
- le calpinage de la réalisation en fonction de la membrane, des surfaces et des formes ;
- la pose sur tous types de supports et de formes dans le respect des normes, des règles de l'art et de l'esthétique ;
- la mise en service, les tests d'étanchéité, la maintenance et le dépannage de ses travaux ;
- la rénovation des installations.

4. franchir avec succès l'épreuve préalable de qualification organisée par le COET-MOF (Comité d'Organisation des Expositions du Travail) en liaison avec les organisations professionnelles.

III – QUELLES SONT LA NATURE ET LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ŒUVRE ?

L'œuvre à réaliser par le candidat en autonomie s'effectuera sur une piscine en situation réelle dont une partie pourra être imposée.

Il est fait appel à la créativité et au savoir faire du candidat nécessairement déjà bien expérimenté. Il s'agit de concevoir et de réaliser une œuvre conforme au descriptif (matériaux, matériels et équipements prescrits), présentant des difficultés techniques, dans le respect des règles de l'art du métier mais avec un souci permanent de la qualité esthétique.

Le candidat présentera son projet au COET-MOF qui le transmettra au Président du jury de classe (assisté de tout ou partie de son jury) pour avis avant de démarrer la réalisation.

Quel est le périmètre des travaux servant de référence de niveau à l'épreuve finale ?

Les épreuves comprendront :

- tout ou partie d'un ouvrage qui réunit les techniques les plus complexes du métier ;
- une réalisation qui met en évidence les capacités d'initiative, d'organisation autonome, de maîtrise des règles de l'art ;
- des savoir-faire du métier et de l'esthétique ;
- la description de la réalisation, des contraintes et de l'environnement, traduite par des plans, perspective, l'implantation en situation, calpinage, etc. ;
- la rédaction d'un dossier technique de présentation au préalable du démarrage de l'œuvre, comprenant la prise en compte de la réalisation, des matériaux, des matériels et des équipements, du calendrier, etc. ;
- la présentation de l'argumentation quant aux choix et options prises par le candidat.

Quelles sont les principales techniques qui seront évaluées ?

L'évaluation portera sur :

- la mise en évidence des capacités d'initiative, de jugement, d'organisation du travail et de contrôle de la qualité des finitions ;
- un approvisionnement et une organisation du travail et du chantier avec prise en compte des règles de sécurité et de l'environnement ;
- la démonstration de la parfaite maîtrise des règles de l'art et des savoir-faire du métier ;
- les capacités d'initiatives et d'organisations autonomes ;
- une finition soignée et une présentation adaptée à la mise en valeur de l'ouvrage réalisé ;
- la mise en service et les consignes de fonctionnement et de maintenance de la réalisation au maître d'ouvrage.

IV – COMMENT SE DÉROULE L'EXAMEN ?

L'examen dénommé concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France » permet de reconnaître l'excellence professionnelle concrétisée par l'attribution du **Diplôme d'État** « Un des Meilleurs Ouvriers de France », délivré par le ministère de l'Éducation nationale.

Le concours est confié à un Jury, présidé par un Inspecteur général, qui exerce ses responsabilités sous l'égide du Comité d'Organisation des Expositions du Travail (COET-MOF). Il fait appel à des Présidents de classe, à des Commissaires départementaux et régionaux qui eux-mêmes s'appuient sur les institutions. Il est le garant de l'éthique propre à ce concours unique.

Le concours est défini par des conditions, des modalités et des référentiels dont le but est d'exiger le haut niveau de **l'excellence professionnelle du métier**.

L'ouvrage réalisé en autonomie dans le cadre de l'activité professionnelle normale est proposé avec l'accord écrit de l'entreprise qui réalise les travaux et du maître d'ouvrage (un engagement précis des parties est alors signé). Une partie peut être imposée par le Jury, complémentaire à la partie réalisée en situation de travail sur chantier.

Le suivi comportera trois phases :

1. le jury examinera le dossier de présentation du projet détaillé et fera part de ses observations et avis au comité d'organisation. Si un complément d'information s'avérait nécessaire, un délai de remise serait défini. Le COET-MOF est seul habilité à confirmer l'accord de réalisation dans le cadre du concours ;
2. un comité de suivi, comportant au moins trois personnes, dont le Président du jury de classe, sera constitué pour visiter la réalisation en cours (calendrier à fixer en accord avec le jury et l'entreprise et ou le candidat). La réalisation sera visible et accessible pendant toute la durée du chantier ;

3. au vu du rapport de ce comité, du dossier de suivi remis par le candidat et des visites sur place, le jury proposera ou non l'acceptation du candidat pour cette épreuve.

V - QU'EST-CE QUE L'ÉPREUVE QUALIFICATIVE ?

Cette épreuve obligatoire est organisée après la clôture des inscriptions.

Les candidats apporteront le matériel et matériaux imposés, leur outillage personnel et un dossier relatant leur expérience.

Elle comporte les épreuves suivantes :

- épreuve pratique sur maquette en loge, durée **4 h** ;
- épreuve théorique (étude d'une réalisation), durée **2 h** ;
- épreuve orale de présentation et d'entretien avec le jury, durée **1 /2 h**.

À l'issue des épreuves, deux cas peuvent se présenter :

- le candidat possède le niveau requis et il est retenu pour participer à l'épreuve finale ;
- l'évaluation démontre que le candidat n'a pas un niveau requis pour participer à l'épreuve finale.

VI - COMMENT LE CANDIDAT PEUT IL SE FAIRE ACCOMPAGNER ?

Le COET-MOF fait appel à des Commissaires départementaux et des Commissaires régionaux dont l'une des missions est de suivre les candidats en leur apportant des conseils, le soutien et l'assistance autant que de besoin. Par ailleurs, en cas de besoin de formation spécifique complémentaire, avec l'appui des organisations professionnelles, les organismes locaux représentant les fonds de formation seront sollicités pour exercer leur conseil en formation et prendre éventuellement en charge les coûts engendrés.

VII - QUI COMPOSE LE JURY ?

Les jurys sont composés d'enseignants, de membres des corps d'inspection et de professionnels employeurs et salariés sans que le nombre de titulaires du diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France » n'excède la moitié des membres. Le Président de jury de classe est un professionnel ou un représentant des corps d'inspection, le Vice-président est un représentant des corps d'inspection ou un enseignant ou à défaut un professionnel. Ils sont nommés par le ministre de l'Éducation nationale.

Un Inspecteur général de l'éducation nationale préside le Jury général. Les délibérations sont secrètes.

VIII. LE RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES

TÂCHES	COMPÉTENCES A ÉVALUER « Être capable de... »	CRITÈRES DE PERFORMANCES « On exige... »
PRÉPARER LE PROJET	Analyser les documents et vérifier faisabilité du projet. Établir le calendrier d'exécution. Organiser le chantier et les approvisionnements. Lister et quantifier les matériaux et matériels. Gérer les déchets et respecter l'environnement.	La bonne interprétation des documents, des plans et des données. Le respect des normes et règles. Des propositions objectives. Une organisation rationnelle et fonctionnelle.
VÉRIFIER RÉCEPTIONNER	Apprécier la qualité du support (parois, angles, arases, arêtes, etc.). Prescrire les éventuelles reprises du support. Contrôler les dimensions et calpiner l'ouvrage. Vérifier la capacité de drainage du terrain. Faire vérifier l'étanchéité du réseau hydraulique et des raccords électriques.	Un support conforme à la norme et règles de l'art. Des prescriptions pertinentes. Des relevés cohérents et exploitables. Un Calpinage précis et réaliste. Des tests d'étanchéité appropriés.
	Faire disparaître tous les défauts d'aspects. Vérifier et assurer la perméabilité du support.	Le traitement adapté des défauts. Le respect de la perméabilité.

PRÉPARER LE SUPPORT	Fixer et/ou nettoyer éventuellement les systèmes d'accrochages. Nettoyer les pièces et poser les joints. Nettoyer le bassin et les abords. Traiter le support avec un fongicide approprié. Poser et coller l'éventuelle couche séparatrice.	Un nettoyage minutieux des parois et fond du bassin. Une application de fongicide compatible avec la nature du matériau.
RÉALISER METTRE EN OEUVRE	Prendre en compte les conditions climatiques et météorologiques. Découper, accrocher et/ou fixer les lés. Préparer et effectuer les assemblages. Contrôler les soudures. Poser le joint PVC liquide. Poser les joints et fixer les brides d'étanchéité.	Le respect des normes et règles de l'art. Un accrochage cohérent avec le support. Une pose correcte sans plis et sans défaut. Des soudures étanches. La qualité des finitions.
MISE EN SERVICE RÉCEPTIONNER	Mettre en eau la réalisation. Effectuer la découpe des pièces d'équipement. Donner les consignes de maintenance et d'entretien au maître d'ouvrage. Nettoyer le chantier et gérer les déchets	Des découpes nettes et franches. La clarté et la qualité des consignes. La propreté du chantier. Le respect des délais prescrits.
DOSSIER	Produire un dossier présentant le projet et son suivi, comportant : - la référence matériaux ; - les documents graphiques (plans d'exécution et détails, calepinage) ; - la justification des choix techniques ; - les difficultés rencontrées et solutions apportées ; - les photos de la réalisation ; - les commentaires et conclusions .	Un contenu et une valeur technologique. La clarté des propos. La qualité de l'expression. La qualité graphique. La présentation globale. La pertinence des choix

IX - PARTICIPER À L'EXPOSITION NATIONALE

C'est une manifestation - grand public et de prestige - au cours de laquelle sont présentées les « œuvres » des nouveaux titulaires du diplôme pour promouvoir les métiers et le concours. Elle permet de :

- mettre en évidence la maîtrise des compétences de haut niveau du [métier de la piscine application de membrane armée](#) ;
- démontrer le travail de la plus haute qualité en [application de membrane armée](#) ;
- mettre à l'honneur les adultes en recherche de l'excellence professionnelle ;
- valoriser l'expérience professionnelle et la formation tout au long de la vie ;
- promouvoir les établissements de formation et les organisations professionnelles ;
- reconnaître l'importance de la transmission des compétences dans le travail.

OPTION 3 – MAINTENANCE ET SERVICE

Le professionnel de maintenance et service effectue tous les travaux en totale autonomie, de préparation d'interventions, de mise en service, de contrôles de maintenance, de dépannage et de remplacement des équipements, ainsi que le suivi des installations.

Il connaît et maîtrise les techniques économiques et de développement durable (Environnement, Économie d'énergies, Évacuation des déchets).

Il intervient sur des circuits de recyclages, de traitements de l'eau et de l'air, de chauffage, électriques, sur l'étanchéité et la pose d'équipements annexes, sur des piscines privées à usage familial, ou de collectivités, publiques et de santé, ainsi que les SPAS.

Il recense et crée l'ensemble des documents liés au suivi et maintenance des installations.

Il assume la responsabilité de ses actes professionnels dans le respect des règles de l'art, de la normalisation, des DTU, Accords AFNOR, DTP et règles Européennes.

Il garantit par sa capacité d'auto contrôle, le diagnostic, la conformité technique de fonctionnement et de fiabilité des ouvrages qu'il entretient, contrôle et gère.

Il diagnostique un dysfonctionnement sur place ou à distance, il intervient ou donne les conseils et solutions.

Il rend compte oralement ou par écrit de son intervention et consigne les informations nécessaires aux suivis du client.
Il connaît et applique les règles de prévention et de sécurité avec la prise en compte des contraintes environnementales.
Il entretient une relation de qualité avec le client et les fournisseurs de produits et matériels.

5. franchir avec succès l'épreuve préalable de qualification organisée par le COET-MOF (Comité d'Organisation des Expositions du Travail) en liaison avec les organisations professionnelles.

III – QUELLES SONT LA NATURE ET LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ŒUVRE ?

La nature de l'œuvre à réaliser se situe sur des piscines privées à usage familial, ou de collectivités et de santé, de plein air et/ou couvertes, ainsi que sur les SPAS.

Elle porte sur :

- la gestion, l'entretien et le suivi des installations ;
- le dépannage des matériels et la remise en état ;
- la rénovation des installations et équipements ;
- les conseils et les consignes de sécurité à l'utilisateur.

Le professionnel est appelé à organiser une intervention, mettre en service les installations, vérifier et optimiser le fonctionnement de l'installation, remplacer l'appareillage déficient, à entretenir des relations de qualité avec l'utilisateur.

Dans tous les cas, le professionnel doit faire appel à ses qualités techniques, organisationnelles, méthodologiques, à son savoir-faire et à son savoir-être.

Quel est le périmètre des travaux servant de référence de niveau à l'épreuve finale ?

Recenser et créer les documents pour la prise en charge de l'installation et des spécificités propres au client.

Proposer un projet susceptible d'améliorer la prestation de service au client.

Organiser des opérations de maintenance prenant en compte l'ensemble des contraintes (client, déplacements, personnels, matériels, saisonnalité, conditions climatiques et environnementales).

Réaliser une intervention mettant en évidence les capacités d'initiative et de méthodes d'organisation, des techniques et la parfaite maîtrise des savoir-faire et savoir être.

Diagnostiquer des dysfonctionnements et les solutionner sur place ou à distance.

Établir une relation de qualité avec le client, les fournisseurs, en mobilisant des compétences relationnelles avec la clientèle et la hiérarchie.

Consigner les informations nécessaires aux suivis.

Rendre compte de sa prestation avec une expression écrite et orale de qualité.

Faire valider la prestation par le client.

Quelles sont les principales techniques qui seront évaluées ?

Les épreuves comprendront :

- l'expertise d'une réalisation familiale ou de collectivité ;
- l'élaboration de tout ou partie d'un projet d'optimisation ;
- la réalisation de croquis, relevés, plans ;
- les procédures d'intervention sur une installation pouvant prendre en compte des critères environnementaux ;
- la réalisation d'essais, de mesures, de performance sur les équipements installés ;
- l'optimisation de la performance du fonctionnement ;
- la proposition de modifications d'installation et des solutions chiffrées ;
- l'organisation de la maintenance et la gestion des installations en prenant en compte l'ensemble des conditions (moyens, coût, environnement....) ;

- la communication, écrite et orale, sur le projet dans le but d'établir une relation de qualité avec le client, les partenaires ;
- les conseils et préconisations de sécurité.

IV – COMMENT SE DÉROULE L'EXAMEN ?

L'examen dénommé concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France », permet de reconnaître l'excellence professionnelle concrétisée par l'attribution du **Diplôme d'État** « Un des Meilleurs Ouvriers de France », délivré par le ministère de l'Éducation nationale.

Le concours est confié à un Jury, présidé par un Inspecteur général, qui exerce ses responsabilités sous l'égide du Comité d'Organisation des Expositions du Travail (COET-MOF). Il fait appel à des Présidents de classe, à des Commissaires départementaux et régionaux qui eux-mêmes s'appuient sur les institutions. Il est le garant de l'éthique propre à ce concours unique.

Le concours est défini par des conditions, des modalités et des référentiels dont le but est d'exiger le haut niveau de **l'excellence professionnelle du métier**.

Le candidat doit réaliser seul le projet décrit dans le dossier dont les objectifs seront définis par le Jury. Ce dossier d'une réalisation réelle contient tous les documents nécessaires (documents contractuels, documents techniques, économiques). Le travail demandé porte sur l'analyse et la compréhension du fonctionnement et des solutions techniques utilisées. L'étude aborde l'optimisation et le bon fonctionnement de l'installation, elle permettra la détermination d'améliorations possibles.

La seconde partie comprend une intervention sur une piscine ou un SPA choisi par le jury, dans un lieu et un temps donné. Il sera demandé d'effectuer des opérations de maintenance et d'optimisation sur l'ensemble des équipements de l'installation.

Le candidat fera un rapport écrit et/ou oral de son intervention, au jury.

V - QU'EST-CE QUE L'ÉPREUVE QUALIFICATIVE ?

Cette épreuve obligatoire est organisée après la clôture des inscriptions.

Les candidats apporteront le matériel, les matériaux, leur outillage personnel et **un dossier relatant leur expérience**.

Elle se déroule comme suit :

- épreuve imposée écrite et pratique (organisation d'intervention sur traitement de l'eau, électricité, étanchéité, structure) : durée **4 h maxi** ;
- épreuve orale de présentation et d'entretien avec le jury: durée **1 h maxi**.

À l'issue des épreuves deux cas peuvent se présenter :

- le candidat possède le niveau requis et il est retenu pour participer à l'épreuve finale ;
- l'évaluation démontre que le candidat n'a pas un niveau requis pour participer à l'épreuve finale.

VI - COMMENT LE CANDIDAT PEUT IL SE FAIRE ACCOMPAGNER ?

Le COET-MOF fait appel à des Commissaires départementaux et des Commissaires régionaux dont l'une des missions est de suivre les candidats en leur apportant des conseils, le soutien et l'assistance autant que de besoin. Par ailleurs, en cas de besoin de formation spécifique complémentaire, avec l'appui des organisations professionnelles, les organismes locaux représentant les fonds de formation seront sollicités pour exercer leur conseil en formation et prendre éventuellement en charge les coûts engendrés.

VII - QUI COMPOSE LE JURY ?

Les jurys sont composés d'enseignants, de membres des corps d'inspection et de professionnels employeurs et salariés sans que le nombre de titulaires du diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France » n'excède la moitié des membres. Le Président de jury de classe est un professionnel ou un représentant des corps d'inspection, le Vice-président est un représentant des corps d'inspection ou un enseignant ou à défaut un professionnel. Ils sont nommés par le ministre de l'Éducation nationale.

Un Inspecteur général de l'éducation nationale préside le Jury général. Les délibérations sont secrètes.

VIII. LE REFERENTIEL DES COMPETENCES

TÂCHES	COMPÉTENCES A ÉVALUER « Être capable de... »	CRITÈRES DE PERFORMANCES « On exige... »
ÉTABLIR UNE RELATION DE QUALITE AVEC LE CLIENT	Identifier les demandes et les attentes. Cerner la problématique et les contraintes. Suggérer des solutions et/ou services et les argumenter. Assurer un suivi de qualité et de satisfaction client.	Une capacité d'écoute et de synthèse. Une identification des informations précises et exploitables. Des propositions pertinentes. Une gestion appropriée du suivi.
RECENSER ET CRÉER LES DOCUMENTS POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'INSTALLATION	Répertorier l'ensemble des matériels et équipements de l'installation. Vérifier les conformités. Réaliser une fiche client détaillée.	Des informations détaillées et précises. Des documents permettant un suivi client. La fiche est renseignée et exploitable.
PROPOSER UN PROJET SUSCEPTIBLE D'AMÉLIORER LA PRESTATION DE SERVICE AU CLIENT	Expertiser l'ensemble des composantes de l'installation. Analyser les coûts de fonctionnement. Proposer des solutions appropriées en fonction des contraintes usagées.	Une analyse méthodique et précise. Une évaluation cohérente des coûts. Des solutions judicieuses et pertinentes.
ORGANISER DES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE PRENANT EN COMPTE L'ENSEMBLE DES CONTRAINTES (CLIENT, DÉPLACEMENTS, PERSONNELS, MATÉRIELS, PÉRIODICITÉ, CONDITIONS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES).	Définir le type d'intervention. Définir les moyens, les matériels et les produits nécessaires. Estimer la durée de l'intervention. Établir un calendrier d'intervention. Identifier les contraintes propres à l'intervention (client, environnement...).	Une intervention conforme à la demande. Des moyens, des matériels et des produits appropriés à la situation. Une estimation objective. Un calendrier tenant compte de l'ensemble des contraintes. Une identification ciblée des contraintes.
RÉALISER UNE INTERVENTION QUI MET EN ÉVIDENCE LES CAPACITÉS D'INITIATIVE ET DE MÉTHODES D'ORGANISATION, LES TECHNIQUES, LES COMPÉTENCES ET LA PARFAITE MAITRISE DES SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE	Identifier le type d'intervention. Identifier la problématique. Définir la bonne stratégie. Réaliser l'intervention appropriée. Réaliser les essais de bon fonctionnement. Mettre en œuvre les protections des personnes et de l'environnement.	L'intervention est conforme à la situation. La stratégie est en adéquation avec l'intervention. L'organisation est conforme. Les essais sont concluants. Les protections des personnes et des biens ont été mises.
ANALYSER DES DYSFONCTIONNEMENTS, EN RECHERCHER LES CAUSES ET LES SOLUTIONNER SUR PLACE OU À DISTANCE	Analyser les informations transmises. Diagnostiquer l'origine du problème. Proposer des solutions. Intervenir et/ou remédier.	Une prise en compte de l'ensemble des informations orales ou écrites. Un diagnostic en adéquation avec la situation. Une solution cohérente et adaptée. Une intervention précise de remédiation.
CONSIGNER LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AUX SUIVIS RENDRE COMPTE DE SA PRESTATION AVEC UNE EXPRESSION ÉCRITE ET ORALE DE QUALITÉ	Rédiger un compte rendu clair et précis. Lister les moyens, matériels et produits mis en œuvre. Rendre compte oralement et par écrit de sa prestation.	Un compte rendu clair, détaillé et précis. Un rapport détaillé sur les moyens, matériels et produits. Une communication claire, concise, avec un vocabulaire technique approprié.

IX - PARTICIPER À L'EXPOSITION NATIONALE

C'est une manifestation - grand public et de prestige - au cours de laquelle sont présentées les « œuvres » des nouveaux titulaires du diplôme pour promouvoir les métiers et le concours. Elle permet de :

- mettre en évidence la maîtrise des compétences de haut niveau du [métier de la piscine maintenance et service](#) ;
- démontrer le travail de la plus haute qualité en [maintenance et service](#) ;
- mettre à l'honneur les adultes en recherche de l'excellence professionnelle ;
- valoriser l'expérience professionnelle et la formation tout au long de la vie ;
- promouvoir les établissements de formation et les organisations professionnelles ;
- reconnaître l'importance de la transmission des compétences dans le travail.